

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 juin 1950

La séance est ouverte à onze heures.

AGRICULTURE ET COLONISATION

ADOPTION DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. A. J. Baier (The Battlefords) dépose le 3^e rapport du comité de l'agriculture et de la colonisation et en propose l'adoption.

La motion est adoptée.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

DISTRICT DE PILOTAGE DE SYDNEY—LE POSTE DE SURINTENDANT

M. Maclean:

A-t-on toujours exigé un brevet de capitaine au long cours à l'égard du poste de surintendant des pilotes dans le district de Sydney?

L'hon. M. Chevrier: Non. Cependant, l'ancien surintendant des pilotes à Sydney, N.-É., feu le capitaine Norman Noel, détenait un brevet de capitaine de cabotage émis avant l'entrée en vigueur de la loi de la marine marchande au Canada, 1934. Ce genre de brevet, qui n'est plus émis, permettait à son détenteur de naviguer à titre de capitaine d'un navire d'inscription canadienne partout le long des côtes de l'Amérique du Nord, à l'exception de voyages à travers le détroit de Behring, et partout le long des côtes de l'Amérique du Sud jusqu'à 40 degrés de latitude sud. Le détenteur d'un tel brevet en a conservé les droits et privilèges après l'entrée en vigueur de la loi de la marine marchande au Canada, mais par la suite on ne pouvait jouir de ces privilèges à moins de détenir un brevet de capitaine au long cours.

USINE BOUCHARD À SAINTE-THÉRÈSE

M. Bertrand:

1. Au 31 mars 1949, combien d'employés civils étaient payés au mois à l'usine Bouchard, à Sainte-Thérèse?

2. Le 1^{er} avril 1949, certains de ces employés ont-ils été inscrits sur la liste des employés payés à l'heure?

3. Dans le cas de l'affirmative, combien d'employés ont été inscrits sur cette liste et quelle était la raison de ce changement?

1. 104.

2. Oui.

3. On a inscrit 58 employés sur la liste de ceux qui sont payés à l'heure, afin de les

mettre sur le même pied que d'autres employés exécutant des travaux semblables au taux en cours approuvés pour la région de Sainte-Thérèse, à la recommandation du ministère du Travail.

M. Bertrand:

1. L'usine Bouchard, à Sainte-Thérèse, relève-t-elle du district militaire n^o 4?

2. Quels établissements militaires relèvent du district militaire n^o 4?

3. Dans tous ces établissements, le salaire horaire est-il le même que celui qui est en vigueur dans les établissements situés dans l'île de Montréal?

4. Sinon, pour quelle raison?

M. Blanchette:

1. Non. Le quartier général, à Ottawa, administre directement l'usine Bouchard.

2. Quartier général de la région militaire de Québec; compagnie des travaux n^o 4, Génie royal canadien; escadron des transmissions de la région militaire de Québec, Corps royal canadien des transmissions; quartier général de l'Intendance royale canadienne, région militaire de Québec; détachement n^o 4, Corps de santé royal canadien; quartier général, Corps des magasins militaires royal canadien, région militaire de Québec; dépôt de munitions et de matériel de guerre de la région n^o 3; quartier général, Service technique de l'électricité et de la mécanique, région militaire de Québec; compagnie n^o 4, Service technique de l'électricité et de la mécanique; Trésorerie de la région militaire de Québec; école du Corps des magasins militaires royal canadien; dépôt du personnel n^o 4; compagnie "A" et de soutien, Royal 22^e régiment; compagnie n^o 4, Intendance royale canadienne; quartier général, Corps de santé royal canadien, région militaire de Québec; Hôpital militaire de Montréal; compagnie de la Prévôté, région militaire de Québec.

3. Non.

4. Les employés rémunérés à l'heure à l'usine Bouchard (Sainte-Thérèse) reçoivent les taux courants établis sur la recommandation du ministère du Travail.

LA POSSESSION DES BIENS DES VIEILLARDS
PENSIONNÉS

M. Hodgson:

Quelle somme le gouvernement a-t-il perçue, par province, en prenant en charge les biens de bénéficiaires de la pension de vieillesse, au cours de chacune des années 1947, 1948 et 1949?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La question donne à entendre que les services provinciaux